L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 4 JUIN 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
Rue de Chartres No. [illegible], entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS :
MERCREDI MATIN, 4 JUIN.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnés à la semaine, à raison de 25 cape pour les six numéros. Il se présente dans les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme on leur ouvrait un compte particulier pour une aussi courte période sans surcharger leurs profit la comptabilité, nous avons résolu de n'accepter en abonnement que personne à la semaine présenter. C'est donc à ces dernières que les abonnés à la semaine devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

AFFAIRES D'ITALIE.

Les affaires d'Italie préoccupent vivement l'opinion de l'autre côté de l'Atlantique. L'attitude prise au Congrès de Paris par les plénipotentiaires du Piémont et leurs révélations ont ouvert les yeux à l'Europe et lui ont fait comprendre combien il serait dangereux de perpétuer en Italie une situation anormale et menaçante pour l'avenir.

Le comte de Cavour, remit le 27 mars, une note verbale à lord Clarendon et au comte Walewski. Il leur proposait d'entreprendre la réforme des Etats italiens. Les points essentiels du projet étaient ainsi indiqués :

1. Le provinces des Etats-Romains situées entre le Pô, l'Adriatique et les Apennins (depuis la province de Commacio jusqu'à celle de Ferrare) tout en restant toujours soumises à la domination du Saint-Siége, seraient complètement sécularisées et organisées sous le rapport administratif, judiciaire, militaire et financier, d'une façon absolument séparée et indépendante du reste des Etats-Romains. Toutefois, les relations diplomatiques et religieuses resteraient exclusivement de la compétence de la cour de Rome.

2. L'organisation territoriale et administrative de cette principauté apostolique serait établie conformément à ce qui existait sous le règne de Napoléon Ier et n'a pris fin qu'en 1814. Le code Napoléon serait promulgué sauf les modifications nécessaires dans les titres qui concernent les relations entre l'Eglise et l'Etat.

3. Un vicaire pontifical laïque gouvernerait ces provinces avec des ministres et un conseil d'Etat. La position de ce vicaire, nommé par le Pape, serait garantie par la durée de ses fonctions qui devrait être au moins de dix ans.

Les ministres, les conseillers d'Etat et tous les employés indistinctement seraient nommés par le vicaire pontifical. Leur pouvoir législatif ne pourrait jamais s'étendre aux matières religieuses et aux matières mixtes qui seraient clairement spécifiées à l'avance, enfin à aucune des matières qui concernent les relations politiques internationales.

4. Ces provinces devraient concourir, dans une juste proportion, aux dépenses de la cour de Rome et au service de la dette publique actuellement existante.

5. Une armée indigène serait immédiatement organisée au moyen d'une conscription militaire. Outre les conseils communaux et provinciaux, il serait établi un conseil général pour l'examen et le contrôle du budget.

La note se terminait ainsi :

Ce n'est donc qu'aux conditions qui viennent d'être énoncées que nous comprenons la cessation de l'occupation étrangère. Le gouvernement pontifical a maintenant deux régiments suisses et deux régiments indigènes, en tout environ huit mille hommes. Cette troupe est suffisante pour maintenir l'ordre à Rome et dans les provinces qui ne sont pas comprises dans le projet de séparation administrative dont il vient d'être parlé. La nouvelle troupe indigène qui s'organiserait au moyen de la conscription dans les provinces sécularisées, et y pourvoirait la tranquillité. Les Français pourraient évacuer Rome; les Autrichiens les Légations. En se retirant par la voie de terre, les troupes françaises devraient s'arrêter sur leur passage à travers les provinces, un temps déterminé et jugé à l'avance suffisant pour la formation de la force indigène qui s'y organiserait avec leur concours.

La volonté irrévocable des puissances et leur détermination de faire cesser sans retard l'occupation étrangère, seraient les deux motifs qui induiraient la cour de Rome à adopter ce projet, qui, au fond, respecte son pouvoir temporel, et laisse intacte l'organisation actuelle au centre et dans la plus grande partie de ses Etats. [illegible]

A cette heure, il n'est pas possible de se dissimuler que, si l'occupation devait cesser [illegible]

Les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse s'opposèrent à la prise en considération de la question italienne qui devait, disaient-ils, rester étrangère au Congrès. Le représentant de la Russie se contenta de garder le silence. Lord Clarendon seul défendit avec chaleur la cause de l'Italie, mais comme il était à peu près seul du côté des plénipotentiaires Sardes, la position de la France vis-à-vis de Rome ne permettant pas à ses représentans de se prononcer ouvertement, il ne fut pas donné suite au projet du Piémont.

Le 16 avril les plénipotentiaires adressèrent au comte Walewski et à lord Clarendon une nouvelle note que nous reproduisons plus loin. Cette fois c'était plutôt l'expression de leurs regrets qu'une proposition en règle : ils établissaient la situation de l'Italie, en signalaient les dangers et disaient que leurs dernières espérances avaient été déçues.

La question, comme on le pense bien, a été évoquée à la Chambre des Députés de Sardaigne. Il y avait, le 6 mai, une grande affluence à la Chambre pour entendre les interpellations que M. Buffa devait adresser au ministère et la réponse du comte Cavour. Depuis 1848, dit le compte-rendu, l'on n'avait jamais vu une chambre aussi nombreuse et un auditoire aussi compact.

M. Buffa prenant la parole, dit qu'une seule question, de toutes celles qui touchaient aux intérêts de l'Italie, avait occupé le Congrès de Paris. Quant aux autres, [illegible] L'Autriche a ravi leur indépendance aux autres Etats de l'Italie : elle veut en faire autant au Piémont. Les puissances occidentales sont-elles disposées à permettre cela? Je n'ai pas besoin de rappeler quel est l'état actuel de l'Italie : c'est un danger permanent pour nous, pour l'Europe. Quel est à cet égard l'avis des puissances? Il est utile que l'on nous donne des éclaircissemens à ce sujet."

M. de Cavour, dans sa réponse, rappela d'abord les principaux avantages du traité de Paris, puis abordant la question italienne il continua en ces termes :

. . . . . Je passe à la question italienne. (Mouvement général).

Dans les conférences qu'au milieu de grandes négociations s'ouvrirent, l'on ne pouvait pas se flatter de réussir à mettre en pratique des remèdes d'une grande efficacité. Les grandes solutions ne se font pas avec la plume. (Sensation.) Mais, toutefois, sur le terrain diplomatique il était possible de faire quelque chose, et les plénipotentiaires sardes n'ont pas manqué à ce devoir. Il ont appelé l'attention des puissances sur l'Italie. [illegible] L'Angleterre a admis sans réserve les principes de la note présentée par nous sur l'état de l'Italie; la France accepta aussi ces principes et ne fit que des réserves sur l'application : les deux gouvernements furent unanimes à déclarer que la question devait être soumise au Congrès.

Par sa nature de puissance catholique, la France est obligée à avoir des égards particuliers pour Rome; aussi le procédé du gouvernement français en cette occasion mérite notre vive reconnaissance. L'Angleterre était plus libre dans cette question. Je dois dire même que l'illustre homme d'Etat que je m'honore maintenant d'appeler mon ami (lord Clarendon), a témoigné une telle bienveillance pour notre pays, que je n'hésite pas à proclamer ici qu'il mérite la reconnaissance non seulement du Piémont, mais de toute l'Italie. (Applaudissemens.)

[illegible]

...ajouter à de Dieu qui le protège! [illegible]

Dépêches télégraphiques.
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Convention de Cincinnati.
[illegible]

DISCOURS DU PRÉSIDENT WARD.

[illegible]

CONVENTION [illegible]

Cincinnati, 3 juin.—La Convention, après être en arrêt en scrutin [illegible] importance.

Le comité des résolutions présentera son rapport demain. La Convention s'est ajournée à demain.

Vicksburg, 3 juin.—Le steamboat Virginia est passé ici à 5 heures, le Montgomery à une heure et le Natchez à 2 heures; tous en route à la Nlle-Orléans.

ARRIVÉE DU STEAMER INDIAN
A Québec.
Nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes.

New-York, 3 juin.—Le steamer *Indian*, parti de Liverpool dans l'après-midi du 21 mai, est arrivé à Québec.

La demande pour les cotons n'était pas très active. Les cotons ont un peu fléchi et le marché était languissant. Le prix du blé a fléchi de 2 à 3 d. et celui de la farine de 6 d. à 1 sh.

Liverpool, 21 mai.—COTON.—Les nouvelles apportées par l'Arabia ont produit un fléchissement sur le marché; les prix ont fléchi. Les ventes des trois derniers jours ont été de 24,000 balles.

L'Angleterre et Costa-Rica.

Lord Clarendon a annoncé à la Chambre des Lords que le gouvernement de Costa-Rica avait demandé à l'Angleterre de le protéger contre Walker, [illegible] PROTECTORAT de ce pays, [illegible] RELATIVE CES PROPOSITIONS.

Vol considérable.

Louisville, 2 juin.—Un voyageur de la Nouvelle-Orléans s'est vu voler [illegible] Galt House, une somme de $4000.

Navigation intérieure.

Louisville, 3 juin.—Le niveau de l'Ohio tombe : 4 pieds 4 pouces d'eau dans le canal.

Cincinnati, [illegible]

LES TROUBLES DU 2 JUIN.
ENQUÊTE DU CORONER.
TÉMOIGNAGES.

Le coroner a tenu hier une enquête sur les cadavres des Italiens tués pendant les troubles qui ont marqué la journée du 2. Voici les témoignages assermentés qui ont été recueillis par ce magistrat.

Joseph Hernandez.—Le 2 de ce mois, jour de l'élection, un individu nommé Tortoricho, qui paraissait être le chef d'une bande de Siciliens, vint plusieurs fois avec des hommes au poll de la rue d'Orléans. Je me trouvais près de lui et je m'aperçus qu'il fournissait la réplique aux individus qu'interrogeaient les commissaires. [illegible]

Une fois le feu ouvert par les Siciliens, je vis MM. Charles Riefiel, Octave Andry et R. D. Hubbard s'armer à leur tour de leurs revolvers, mais je ne vis aucun d'eux tirer sur les agresseurs. Je dois dire que lorsque l'émeute commença, je me trouvais à l'intérieur du poll, sans armes, et qu'un des pans de ma redingotte fut percé d'une balle près de la ceinture. Découvrant que la chose devenait sérieuse, je sortis pour me rendre rue de l'hôpital afin de m'armer et de demander du secours. Lorsque j'arrivai au poll de cette dernière rue, fort peu de nos membres (Américains) y étaient encore; j'y rencontrai M. Emile Prinzollo et je lui demandai où était le poll le plus rapproché. Il me répondit: au dépôt de la pompe No. 8, et m'offrit de m'y accompagner. J'acceptai, et nous allâmes ensemble au dépôt de la pompe où je trouvai plusieurs de nos amis et de nos membres du parti américain. Je leur racontai ce qui se passait rue d'Orléans, et les priai d'y retourner avec moi. Plusieurs y consentirent; quelques-uns s'y dirigèrent à pied, d'autres en voiture. A mon retour rue d'Orléans, la confusion était grande dans le voisinage du poll, mais les Siciliens s'étaient retirés, et j'appris que M. Trépagnier avait été dangereusement blessé par un de ces derniers.

Une heure ou deux après, on vint m'annoncer que deux Siciliens s'étaient été tués dans une maison située rue de la Levée; on me dit en outre qu'ils faisaient partie de la bande qui avait assassiné M. Trépagnier. Je sais que ces deux hommes—les deux Siciliens tués—figuraient dans l'émeute et y jouaient un rôle important. Je reconnais ces deux Siciliens morts comme ayant pris part à l'émeute.

La plupart des Siciliens portaient des ceintures auxquelles avaient été pratiquées des ouvertures pour qu'on put y introduire des pistolets.

MM. Riefiel et Hubbard étaient les témoins du comité de contestation (challenging committee) du parti américain. M. Riefiel m'a fait dit la veille de l'élection que les Siciliens viendraient armés au poll, résolus à tuer les Américains. Les Américains étaient fort tranquilles, lorsque les troubles commencèrent et avaient été très calmes pendant toute la matinée.

Ovide De Buys.—Hier, 2 juin 1856, à 11 heures, je me trouvais, avec le capitaine Youenes, près de l'endroit où l'on votait. Le capitaine, en désignant du doigt quelques Siciliens qui étaient au côté sud de la rue d'Orléans, me dit: "Dans quelques instants, ces hommes occasionneront du désordre." Je reconnais les deux Siciliens tués. [illegible]

[illegible]

Mariano Chicali.—Je ne sais rien de la mort des deux Siciliens. J'ignore qui des deux partis a commencé la rixe.

E. Trepany.—Je tiens le White-Hall et j'ignore tout ce qui a rapport à la rixe ainsi qu'à la mort des deux Siciliens.

L'ÉLECTION.

Le résultat du dépouillement officiel du scrutin ne sera connu qu'aujourd'hui. On sait déjà cependant, par le rapport verbal des commissaires d'élection, que tous les candidats du parti américain, à l'exception des assistants-aldermen du 1er ward, ont obtenu la majorité des suffrages. Voici la liste des élus :

Maire, C. M. Waterman; *Contrôleur*, T. Théard; *Commissaire des voies*, F. Andrés Guyol.

Recorders—1er district, Gerard Stith; 2e district, J. L. Fabre; 3e district, Joseph Solomon; 4e district, François Boulligny.

Aldermen :
1er District—L. H. Place, H. M. Summers, A. Landry.
2e District—Augustus Montgomery, Adolphe Dupré.
3e District—P. S. Wiltz, J. V. Gourlain.
4e District—H. T. Vennard.

Assistants-Aldermen :
1er Ward—Nathaniel Overton, J. M. Bald.
2e Ward—Jno M. Hall, A. W. Cooper.
3e Ward—M. R. Bailey, C. Banister.
4e Ward—W. M. Flemming, B. W. Hebrard.
5e Ward—(L'élection sera probablement contestée.)
6e Ward—John E. Holland.
7e Ward—Léonce Barthe.
8e Ward—S. P. De Labarre.
9e Ward—W. C. Raymond.
10e Ward—J. B. Oliver.
11e Ward—Robert Huyghe.

CONVENTION DE CINCINNATI.—On semble croire généralement à Cincinnati que M. Buchanan sera désigné par la convention comme candidat du parti démocratique pour la présidence. Les dépêches télégraphiques rapportent le bruit que MM. Douglas et Pierce auraient autorisé leurs amis à retirer leurs noms dès qu'ils le jugeraient nécessaire.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NLLE-ORLÉANS.—Nous apprenons avec plaisir qu'il s'est organisé une compagnie pour l'établissement d'un service de paquebots à vapeur entre Liverpool et la Nlle-Orléans. Le service sera, nous assure-t-on, prochainement inauguré. La compagnie emploiera de grands et beaux steamers à hélice. Cette ligne sera extrêmement utile au commerce et ne peut manquer d'augmenter le mouvement des affaires entre notre port et l'Europe.

On écrit de Washington sous la date du 22 mai, que le cabinet s'était réuni ce jour-là pour entendre la lecture de la réponse de M. Marcy à la dernière dépêche de lord Clarendon. Le ton en est tout aussi conciliant que celui de la note du ministre anglais. M. Marcy déclare au gouvernement britannique qu'il est parfaitement satisfait de ses explications, mais que quant à M. Crampton personnellement le gouvernement a contre cet agent des griefs qui ne lui permettent pas de le considérer plus longtemps comme le représentant de la Grande Bretagne.

Une copie de cette note devait être transmise le lendemain à M. Crampton avec l'avis officiel de son renvoi.

CHRONIQUE LOCALE.

Enquête sur les corps des deux Siciliens tués.—Voici le verdict du jury qui a tenu, hier, une enquête sur les cadavres des deux Siciliens qui ont été tués lundi dernier :

[illegible]

Voleurs Siciliens.—Antonio Falko et Dominique Raggiro, Siciliens, ont été arrêtés hier [illegible]

Enquêtes.—Le Coroner a pratiqué hier, sur la Levée, au coin de la rue des Ursulines, la levée du corps de José Rodriguez, qui a été tué lundi soir [illegible]

—Une seconde enquête a été tenue dans une maison de la rue Bons Enfants, sur le cadavre de Elizabeth Wise, allemande, qui est tombée dans un puits et s'était noyée. Elizabeth avait 12 ans.

—Une troisième enquête a été tenue au No. 226, rue Toulouse, sur le corps de Adélaïde Laurent Tabouy, f.c.l. Le verdict attribue la mort à un coup de soleil. Le coupable est Henry, nègre de W. C. Claiborne. Adélaïde avait 40 ans.

1re Cour de District.—Un grand nombre d'affaires ont été fixées hier. La plus importante est celle de l'Etat contre M. Adams et Mme Spicker, accusés d'avoir empoisonné M. Levi Fischer.

Devant la 1re Cour.—Les personnes suivantes ont été envoyées, hier, par le recorder Bright, devant la Première Cour de District :

[illegible]

—Une quatrième enquête a été tenue sur le corps de A. D. Christent qui est tombé subitement malade à bord du navire *New-England* où il travaillait. Transporté chez lui, il y mourut au bout de quelques minutes. Christent était né à Deusport et avait 41 ans.

Décisions de la Cour Suprême.
Lundi, 2 juin 1856.

John Holmes contre Emile Wiltz, app. Appel de la Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. [illegible]

[illegible]

Bulletin de Ville.

Séance des Aldermen.—[illegible]

[illegible]

VERMONT.—Le parti américain du Vermont a désigné M. Ryland Fletcher comme son candidat pour la place de gouverneur et M. James M. Slade pour celle de lieutenant-gouverneur.

AGITATION.—L'effervescence causée à Washington par la flagellation de M. Sumner ne s'est pas encore calmée. Le sénateur Wilson ayant déclaré dans un discours que son collègue avait été victime de violences brutales, lâches et meurtrières, M. Brooks lui a envoyé un cartel. M. Wilson a refusé de l'accepter, en disant qu'il n'était pas un duelliste, mais il a ajouté qu'il saurait se défendre si on osait l'attaquer.

RÉCOLTE.—Nous lisons dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste :

Un des habitants de notre paroisse nous écrit que les cannes, qui hélas! étaient loin de promettre une bonne récolte, sont en beaucoup d'endroits attaquées par des vers qui les coupent au ras de terre.

Le maïs est ravagé aussi par un gros ver noir qu'on nomme le *rodeur*.

C'est principalement sur les habitations où l'on avait l'habitude de planter des fèves dans les cannes que ces vers ont fait leur première apparition cette année.

TOUR DE FORCE.—On raconte qu'un horloger de Tramelan (canton de Berne), M. Lehmann, a parié, avec un autre établisseur, M. Vuilleumier-Joly, qu'il établirait une montre dans un seul jour, et qu'en outre, il ferait tirer cette montre [illegible]

HOMMAGE AU DR KANE.—Lady Franklin, veuve de l'illustre navigateur qui a péri dans les glaces du pôle, a offert au Dr Kane le commandement de l'expédition qu'elle organise avec la coopération du gouvernement anglais pour aller à la recherche des restes de son mari. Le Dr Kane, qui prépare en ce moment un important ouvrage sur son voyage dans les mers polaires, ses observations et ses découvertes, a dû se refuser à la flatteuse distinction dont il était l'objet. Il a répondu qu'il était fort sensible à l'honneur qu'on lui faisait en le désignant pour une si honorable mission, mais qu'il était engagé à livrer ses manuscrits à une époque déterminée à l'avance, et que tout son temps appartenait à son éditeur. Il le regrette beaucoup, car Lady Franklin mettait à sa disposition un steamer, et pensons en connait maintenant les parages où ont péri les navigateurs anglais le voyage ne sera pas long ni dangereux.

RHODE ISLAND.—La législature de Rhode Island s'est réunie à Newport le 27 mai. M. Thurston a été élu speaker de la Chambre; M. Nicholas Brown, lieutenant-gouverneur; et M. Samuel A. Parker, trésorier.

Correspondance de l'Abeille.
Washington, 26 mai 1856.

Un bill accordant un million d'acres de terres aux chemins de fer de la Louisiane a été adopté par la Chambre, malgré tous les efforts de l'opposition.

Le Comité spécial chargé de l'enquête relative à l'affaire Brooks-Sumner, a déclaré dans son rapport que le Sénat ne pourrait rien faire et que l'affaire devait être portée devant la Chambre qu'un membre avait été frappé par un autre.

[illegible]

Il y a quelque question de gouvernement depuis quelques jours de nommer M. Hunter ou M. Rusk à la convention de Cincinnati. Les démocrates semblent favoriser cette combinaison.

Note sur les affaires d'Italie.

Les soussignés, plénipotentiaires de S. M. le roi de Sardaigne, pleins de confiance dans les sentiments de justice des gouvernements de France et d'Angleterre, et dans l'amitié qu'ils professent pour le Piémont, n'ont cessé d'espérer, depuis l'ouverture des conférences, que le Congrès de Paris ne se séparerait pas sans avoir pris en sérieuse considération l'état de l'Italie, et avisé aux moyens d'y porter remède, en rétablissant l'équilibre politique troublé par l'occupation d'une grande partie des provinces de la Péninsule par des troupes étrangères. Sûrs du concours de leurs alliés, ils répugnaient à croire qu'aucune autre puissance, après avoir témoigné un intérêt si vif et si généreux pour le sort des chrétiens d'Orient, appartenant aux races slave et grecque, refuserait de s'occuper des peuples de race latine, encore plus malheureux, parce que, à raison du degré de civilisation avancée qu'ils ont atteint, ils sentent plus vivement les conséquences d'un mauvais gouvernement.

Cet espoir a été déçu. Malgré le bon vouloir de la France et de l'Angleterre, malgré leurs efforts bienveillants, la persistance de l'Autriche à exiger que les discussions du Congrès demeurassent strictement circonscrites dans la sphère des questions qui avaient été tracées avant sa réunion, est cause que cette Assemblée, sur laquelle les yeux de toute l'Europe sont ouverts, s'est dissoudre, non-seulement sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement aux maux de l'Italie, mais sans avoir fait briller au delà des Alpes un éclair d'espérance dans l'avenir propre à calmer les esprits et à leur faire supporter avec résignation le présent.

La position spéciale occupée par l'Autriche dans le sein du Congrès rendait peut-être inévitable ce résultat déplorable. Les soussignés sont forcés de le reconnaître. Aussi, sans adresser le moindre reproche à leurs alliés, ils croient de leur devoir d'appeler leur sérieuse attention sur les conséquences fâcheuses qu'il peut avoir pour l'Europe, pour l'Italie et spécialement pour la Sardaigne.

Il serait superflu de tracer ici un tableau exact de l'Italie. Ce qui se passe dans ces contrées depuis bien des années est trop notoire. Le système de compression et de réaction violente, inauguré en 1848 et 1849, que justifiaient peut-être à son origine les troubles révolutionnaires qui venaient d'être comprimés, dure sans le moindre adoucissement. [illegible]

[illegible]

Paris, 16 avril.
Signé, C. CAVOUR,
DE VILLAMARINA.

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

Os membros que compoem esta sociedade, se reuniráo esta tarde as 8 horas completas, em casa do Presidente, [illegible] de Sebastiáo [illegible] do membro CHRISTIAN [illegible] que falescen ontem á tarde.
Por ordem do Sr. Presidente,
JOSÉ T. ARANTES, secretario.
Nova Orleans 4 de Junho 1856.

[illegible]
RANKIN, LOVELL & Co.

Vingt-cinq Sous pièce.
[illegible]
Nos. [illegible] RUE DE CHARTRES.

AVIS.
150,000 CIGARES de la Havane composant un assortiment complet de Regalias, Media-Regalias, Cilindrados, Londres, Antonios Riquitana, Conchas, Cazadores, [illegible] à vendre par [illegible]
4 juin—6 [illegible] rue Gravier

AVIS.
LE public est prévenu de ne pas négocier un billet ... souscrit par Dericourt, notaire public, de la somme de six cents piastres, tiré en cette ville le 4 février 1856 par J. C. [illegible] à l'ordre du soussigné et payable à deux ans de date. Ce billet, [illegible] P. [illegible]
4 juin—3

AVIS.
MA femme ayant quitté le domicile conjugal depuis le 25 de ce mois, je déclare que je ne paierai aucune dette contractée par elle.
Nouvelle-Orléans, le 30 mai 1856. J. BEAUX.
31 mai—3

POUR répondre à certaine et me justifier, je déclare que notre séparation a eu lieu parce qu'il était tout à fait incapable de subvenir à mes besoins [illegible]
4 juin—3 C. FLYNN.

S. D. GRATIAA—L. COMMAGERE—P. LONGOS.
Gratiaa, Commagère & Co.
IMPORTATEURS de vins, eaux-de-vie, sardines, etc, et marchands commissionnaires en général, No 20, rue de la Douane. 4 juin—1an

EAUX-DE-VIE.—En magasin et dans les entrepôts de la Douane :
40 caisses, fine pure, Rochelle, E. Marcel;
6 quarts do de Bordeaux, J. Carlo;
12 do do do E. Bonnesset;
15 octaves do do do
20 quarts do de Cognac, Cosa père & fils, à vendre par GRATIAA, COMMAGÈRE & Co,
4 juin—6 20 rue de la Douane

PRUNES EN BOCAUX.—Un bel assortiment de prunes en bocaux de différentes grandeurs, des célèbres marques J. Fau et A. Decour & Co. à vendre par GRATIAA, COMMAGÈRE & Co.
4 juin—6 20 rue de la Douane

VIN ROUGE en barriques et vin blanc—
10 barriques vin rouge V. Merman;
10 do do do Moulinrouge;
10 do do vieux ch. Margaux, supér.
10 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par GRATIAA, COMMAGÈRE & Co.
4 juin—6 20 rue de la Douane

GUINGOIN—100 paniers guignes d'Angers, à vendre par GRATIAA, COMMAGÈRE & Co.
4 juin—6 20 rue de la Douane

FRUITS AU JUS—[illegible]
4 juin—6 20 rue de la Douane

CREVILLES en fer—[illegible] ALFRED KEARNEY.

HUILE DE LIN—[illegible] ALFRED KEARNEY.

POUDRE DE PIERRE—[illegible] ALFRED KEARNEY.

[illegible] ALFRED KEARNEY.

EN débarquement du navire Spark of the Ocean, de Bourre, et à vendre par les consignés :
[illegible] fromage de Hollande.
[illegible]

[illegible]
L E soussigné, agent de la fabrique de M. [illegible] FOD GAMBOLA Jr. 25, rue Tchoupitoulas

VIN de Bordeaux—[illegible] FREAU & COUTURIE, 21 et 22 rue Gravier

UN grand assortiment de Londres, Millares, Prensados, Regalias d'excellentes marques, venant de la Havane, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par CABALLERO & BARRARDO, 63, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville

VINS—[illegible] W. P. VREDENBURGH & Co.

QUININE—[illegible] bouteilles, à vendre par W P VREDENBURGH & Co, 64, rue Tchoupitoulas

CAFÉ—160 sacs café prime de Java, à vendre par W P VREDENBURGH & Co. 72, rue Tchoupitoulas

GENIÈVRE de Hollande—10 pipes, marque Swan [illegible] W P VREDENBURGH & Co. 72, rue Tchoupitoulas

SAUMON—100 boîtes saumon No 1, à vendre par W P VREDENBURGH & Co. 72, rue Tchoupitoulas

$25 de récompense.
Egaré ou volé, le 25 mai, un cheval bai de 15 [illegible] avec la marque [illegible] Vieille Levée [illegible]

DAMESJEANNES—1000 damesjeannes de 5 gallons; [illegible] en débarquement du navire Wurtemberg, du Havre, à vendre par FREAU & COUTURIE, 21 et 22, rue Gravier

CHAMPAGNE Piper Heidsieck—100 paniers, grands et demi bouteilles, en débarquement du navire Ann, venant de New York, à vendre par FREAU & COUTURIE, 21 et 22 rue Gravier

A BSINTHE suisse—500 caisses de la marque C. F. Berger, en débarquement du navire Mulhouse, venant du Havre et à vendre par FREAU & COUTURIE, 21 et 22 rue Gravier

A partir de ce jour, M. J. GIRARD agent notre procuration. Nlle-Orléans, le 2er juin 1856. AD. ODIER, STOUSE & Co.

A compter de ce jour, M. J. LEMY est seul chargé de ma procuration. Nlle-Orléans, le 1er juin 1856. J. G. STOUSE.

M. P. SÉNAT prévient ses clients qu'on le trouvera chez le Dr. WOLHEIM, encoignure Washington et Laurel, jusqu'à ce qu'il ait recouvré sa PHARMACIE. 2 juin—1f

M. JAMES STRAWBRIDGE, de cette ville; s'est procuration pleine et entière, ainsi qu'il appert par un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, le 21 mai 1856, toute procuration antérieure ayant été révoquée par le susdit acte. 2 juin—3f BERNARD TURPIN.

Dissolution de Société.
LA société existant sous la raison commerciale de COSTA & ROVIRA, est dissoute d'un commun accord à partir du 10 mai 1856. Le nom de la société ne servira qu'à la liquidation.
ANGELO COSTA,
ANTONIO ROVIRA,
QUEYROUZE & LANGSDORFF, en commandite.
Nlle-Orléans, 14 mai 1856.

Le soussigné continuera le commerce de produits de l'Ouest et de groceries, en son nom et pour son propre compte, à son ancien magasin, No 66 et 67, rue de la Vieille Levée, entre Toulouse et St-Louis.
ANGELO COSTA.
Nlle-Orléans, 14 mai 1856. 15 mai—15

AVIS.
LES soussignés ont, ce jour, formé une société sous la raison commerciale de GALEOSO & PASCAL, pour la commission et les affaires de commission en général et des produits de l'Ouest.
V. GALEOSO,
G. PASCAL,
QUEYROUZE & LANGSDORFF, en commandite.
Magasin encoignure des rues Vieille-Levée et Conti. Nouvelle Orléans, 1er juin 1856.

REVUE
Philosophique et Religieuse.
CETTE REVUE qui a inauguré la seconde année de son existence le 1er avril dernier, est publiée le 1er de chaque mois à Paris, en livraisons de sept à huit feuilles. [illegible] du progrès et de la raison. [illegible] 36 par an. [illegible]
A LA LIBRAIRIE NOUVELLE, [illegible] rue de Chartres, No 107

SIROP—[illegible]

[illegible]

OPÉRATION—[illegible] rue Conti

Institution de Mme Desreyaux
[illegible]

AVIS.
L E [illegible] G. W. DUNBAR & Co.
Nlle-Orléans, 1er juin 1856.

G. W. [illegible]
[illegible]

AMOR
Pour la Purification du Sang.

C'est le meilleur remède pour purifier le sang et fortifier le système de l'homme [illegible]

CE GRAND PURIFICATEUR DU SANG
Est le Remède de la nature,

Le mieux adapté à la constitution de l'homme et le meilleur contre la faiblesse générale et les Maladies nerveuses.

La perte de l'appétit, la dyspepsie ou l'indigestion, la constipation,
LA NÉVRALGIE,
La migraine, les étourdissements, la pleurésie,
Les Douleurs au côté
Ou dans la région du cœur, les rhumatismes, le découragement,
Les Palpitations du cœur.
La difficulté de respirer, les défaillances, la prostration du
SYSTÈME NERVEUX,
LES SUEURS FROIDES,
l'expectoration difficile ou abondante, les maladies de CŒUR, les AFFECTIONS PULMONAIRES les plus compliquées, les
Maladies du Foie,
qui conduisent à la tombe des milliers de personnes;
LA JAUNISSE,
toutes les irrégularités qui sont la source de vives douleurs, chez
LES FEMMES,
les maladies compliquées, de la faiblesse des
Principaux organes,
qui détruisent LA BEAUTÉ, font disparaître les couleurs et préviennent que
LA CONSOMPTION,
le démon de notre climat, la comble des germes d'une mort prématurée.
Les Erysipèles,
les dartres, la teigne, le ver solitaire, les boutons sur la figure et sur la surface du corps et toutes les éruptions cutanées proviennent de
L'Impureté du Sang.
Des milliers de personnes ont été victimes de ces affections. Elles ont une source simple et qui n'éveille pas les soupçons, mais il faut faire disparaître cette source si vous voulez jouir
DE LA VIE, DE LA SANTÉ ET DU BONHEUR.
Les milliers de personnes qui ont acheté et employé
Le célèbre Amor
Est remède pour la purification du sang.
DE MORTIMORE
disent que "ces maladies ne tardent pas à disparaître du système quand on a recours à ce remède dont l'effet tient de la Magie.
A vendre par J. WRIGHT & Co, Agents,
2 juin—6f No 21 & 151 rue de Chartres.

Ecoles publiques du 2me District.
Les exercices et la distribution annuelle des prix auront lieu au Théâtre d'Orléans, JEUDI 5 juin, à 11 heures du matin.
Les élèves réciteront des morceaux et liront des compositions.
Personne ne sera admis sans un billet personnel. Les portes s'ouvriront à 10 heures du matin.

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
26 mai 1856.
A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, M. P. N. Wood, a été élu à l'unanimité directeur et président de la Compagnie, en remplacement de M. Jas. Robb, démissionnaire.
Par ordre. N. O. J. TISDALE,
28 mai—1m Trésorier.

Bas et Toiles fil de Lisle.
NOUS avons en magasin un bel assortiment de : BAS FIL D'ÉCOSSE BLANC, pour dames. Bas fil écru et blanc, pour demoiselles et enfants. Chaussettes fil écru et blanc, unis et brodés, pour hommes et garçons.
VESTES fil écru et blanc de Lisle, pour dames et messieurs.
Un assortiment de choix de vestes de gaze et de mérinos légers pour dames.
CALEÇONS TOILE, JEAN et COTON [illegible], jolie coupe, grandeurs assorties, pour hommes et garçons.
Un assortiment de choix de cravates [illegible]
[illegible]
P. & S. REILLY, Encoignure Canal et Royale.

BOUTEILLES—[illegible] vin rouge et blanc, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co. No. 22, rue Poydras.

PIPES—1000 caisses pipes de terre, à vendre par C. T. BUDDECKE & Co, No. 22 rue Poydras.

GRAINES—[illegible] à vendre par C. T. BUDDECKE & Co. 22, rue Poydras.

BISCUITS—[illegible] C. T. BUDDECKE & Co, No. 22, rue Poydras.

[illegible] Agents de la Boulangerie [illegible] de St-Louis.

DAMESJEANNES en débarquement du navire [illegible]
A vendre par TH. CAPITAINE, 13, Tchoupitoulas

VIN DE CHAMPAGNE Piper Heidsieck—En débarquement de la barque [illegible] venant de New-York
100 paniers champagne Heidsieck, grandes et demi bouteilles, à vendre par TH. CAPITAINE, 13, Tchoupitoulas.

CIGARES—En débarquement du brick Mary Elizabeth, 50,000 cigares de la Havane de différentes qualités et de marques de choix, à vendre par MORENO FRERES, 24 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—[illegible] Conchas, Reynas, Imperiales, Londres, [illegible] Cabanas, Garcia & Co. [illegible] Acosta. Flor de Morales, Escocesa, [illegible] Washington, [illegible] Flor de Vigo, [illegible]
2 juin MORENO FRERES, 24 Vieille Levée

CAFÉ de la Havane—[illegible] MORENO FRERES, 24 Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le consigné :
20 pipes de pipe eau-de-vie Etienne Rousset;
15 quarts de pipe eau-de-vie Edmond Jaulin;
10 do do do Bosque-Troucino & Co;
10 barils rhum Barbarie et Louisiane;
25 do whiskey Bourbon vieux;
10 do do Monongahela;
10 do eau-de-vie de pêches;
10 do pipes rhum de la Jamaïque;
5 do do genièvre de Hollande (Swan-Rose);
5 do Madère et Sherry;
20 barils eau-de-vie de pêches;
25 quarts de pipe eau-de-vie imitation;
20 barils genièvre du pays;
20 do whiskey rectifié;
50 do vin blanc Haut-Sauterne;
50 barils do do X. LAMBERT,
2 juin 62, rue des Magasins

A TERNDU [illegible] par la barque Tamamy, venant de Philadelphie :
25 boucauts charbon de bois pulvérisé, et à vendre par X. LAMBERT,
2 juin 62, rue des Magasins

Billets perdus.
L ES billets suivants, tirés à l'ordre des soussignés et endossés par eux :
C. C. Gaines & Co, 11 mars 1856, 4 mois de date ... [illegible]
A. F. Cochran & Hall, 2 avril 1856, 90 jours de date ... 751 20
Nalle, Summers & Co, 24 avril 1856, 90 jours de date ... 2,281 14
Payne, Steel & Co., 14 avril 1856, 4 mois de date ... 1,267 65
Le public est prévenu de ne pas négocier ces billets, le paiement en ayant été arrêté.
Une récompense libérale sera donnée à quiconque les rapportera à TUFTS & HOBART,
31 mai—10f No 22, rue Gravier

Hotel Bellouard,
A LA BAIE ST-LOUIS.
L'HOTEL BELLOUARD, situé à la Baie St-Louis, et si avantageusement connu des étrangers, vient d'être complètement restauré et disposé pour la réception des voyageurs. Mme Bellouard en fera l'ouverture le 1er juin, et elle compte sur le patronage de ses habitués. Son hôtel est un des plus confortables de la Baie; la table y est excellente et le service ne laisse rien à désirer. Les pensionnaires trouveront chez elle tous les agréments qu'ils peuvent désirer. 20 mai—1f

NOUVEAU DÉBALLAGE
DE LIVRES FRANÇAIS A LA
Librairie Nouvelle,
Rue de Chartres, No 107.
77 [illegible] J. TACON!

Aux Habitants Jardiniers.
L ES soussignés offrent en vente à la convenance des planteurs, et aux plus bas prix du marché : des HAMEÇONS [illegible] rouges et blancs.
FABRIQUE & [illegible]

AVIS.
L ES soussignés offrent aux plus bas prix du marché [illegible]

Aux Jardiniers.
[illegible]

Aux Planteurs et Commissionnaires.
[illegible] F. FABRIQUE & SON.

[illegible]

NOUVEAUX LIVRES [illegible] J. TACON, 107, rue de Chartres.

[illegible] de LIZA, négresse [illegible] d'environ 5 pieds 6 pouces, [illegible] une récompense [illegible]
[illegible] No 12 rue Conti

PROVISIONS.
P [illegible] M. O. et prime pour [illegible]
WHITE & DENNIS, 66 & 24 Vieille Levée

AVIS.
L ES soussignés ayant été nommés seuls Agents de la [illegible] A. Hanoun, [illegible] Nlle-Orléans, 31 mai 1856.
GRATIAA, COMMAGÈRE & Co.
31 mai—1f

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du public sur les ventes suivantes, qui auront lieu, par J. A. Beard & May. [illegible]

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

5 juin—Attelage magnifique.
7 juin—Terrain du Faubourg, dans le 4me District, dans l'îlot formé par les rues Washington, [illegible] Upper Line et Robert, comprenant 12 terrains.—4 terrains à Bickerville, dans l'îlot borné par les rues Levée, Jersey, Octavia et Joseph, l'un desquels forme l'angle des rues de la Levée et Jersey.

[illegible]

10 juin—Esclaves et actions de banques et de chemin-de-fer—certificat d'assurance et comptes de la succession James M. Fermor.
14 juin—Propriété limitrophe à l'angle des rues de la Levée et Dauphine, 3me district.
16 juin—Propriété sur le Grande Isle, [illegible] Terrain et Maison à l'angle des rues Poydras et Clara.
21 juin—Maison à deux étages [illegible] rues Havis et Cypress, Roman et Prieur.
24 juin—Résidence et terrain vague rue des Champs Elysées entre Bons Enfants et Morales, 3me dist.—La moitié indivise de 24 terrains, [illegible] The N Boylan.
28 juin—Choix de terrains propres à bâtir, rue Nayades, entre Jackson et Philippe;—6 lots de terre en la ville de Carrollton, et un moulin; [illegible] succession de Je D Stewart [illegible] la paroisse de Jefferson [illegible] de Carrollton [illegible] la Levée, faubourg Livaudais, [illegible] valeur, pour un partage.
30 juin—Vente au comptant de deux esclaves de valeur.
12 juillet—Terres de choix dans les paroisses de Caddo et Bossier, Lne.
Pour plus amples détails voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

L'attention des acheteurs, marchands et marchands de modes est appelée à la vente de dentelles, pelerines, berthes, etc, qui aura lieu aujourd'hui, à 11 heures, au No 79, Passage de la Bourse, sans aucune réserve, pour clôre une succession, par J. Segère Tourné.

Nous sommes prié d'appeler l'attention du public sur la vente d'eau de vie française, vins, genièvre, etc, qui aura lieu le 4 juin prochain, par le ministère de Bernard Turpin, dans les magasins des importateurs MM. J. & J. Tardos, No 22 rue de la Vieille Levée.—Tous ces liquides ont été importés directement et sont sous les clefs de la Douane, à l'entrepôt. Les acheteurs trouveront par l'avis publié dans nos colonnes qu'un très long crédit [illegible]

BRULÉ OU VOLÉ
A VANT le feu, un billet de $[illegible], daté du 1er Mai, à un an de date, tiré par G. Chambron au nom de J. P. Dalban et à son ordre. Aussi, un 4 billets [illegible] de la Louisiane; environ 200 en petits billets et argent. Un demi billet de la Loterie de Maryland No. [illegible] de la Loterie de la Havane, No. 32,077. [illegible]

Hotel de la Passe Christian.
Cet hôtel sera complètement réparé, et sera ouvert le 15 JUIN prochain, sous la direction de WARREN A. GRICE et 27mai—1m C. W. JAMES.

INSTITUTION A DARBOT.
186 rue Tonlouse, entre Bourgogne & Remparts.
CETTE Institution est dirigée, depuis le 1er mai, par M. et Mme A. Darbot, ex-professeur aux Ecoles publiques et ex-directeur du pensionnat du Jardin.
Les classes seront ouvertes à dater du 2 Juin, de 8½ à 2 heures du matin et de 4½ à 6 heures du soir.

Journaux de Paris illustrés
A BON MARCHÉ.
AGENCE GÉNÉRALE
Rue de Chartres, No 107,
à la LIBRAIRIE NOUVELLE.
Paris le soir,	quotidien	24 00	par an
Journal pour tous,	hebdomadaire	3 00	do
L'Ami de la Maison,	do	3 00	do
Le Journal des Demoiselles,	do	1 00	do
L'Ami de la Jeunesse,	do	2 00	do
Le Journal de tout le Monde,	do	2 00	do
Le Petit Journal pour Rire,	do	1 00	do
Les Contes Illustrés,	do	1 00	do
Le Journal du Dimanche,	do	1 00	do
L'Omnibus,	Semi-hebdomadaire	1 00	6 mois.
26mai J. TACON, 107, rue de Chartres.

Fèves de la Caroline.
DEUX MILLE sacs à vendre en magasin et en magasin, à l'encoignure de fleur, par JACOB DABOVAL & Co. 46, 47 et 48 Vieille Levée

Remède du [illegible]
ON s'attache à [illegible] bien recommandé. S'adresser au bureau de l'Abeille. 27mars—

Changement de domicile.
Le soussigné annonce à ses clients de la ville et de la campagne, et au public en général, qu'il a transporté son
Atelier Typographique
A l'encoignure Chartres et Toulouse, No 127.
N'ayant rien épargné pour mettre [illegible]

[illegible] ROTARY PRESS, [illegible]
24 mai 107 rue de Chartres—Nlle-Orléans

PAUL E. THÉARD,
NOTAIRE ET AVOCAT,
No. 58, rue Royale. 23 mai—1m

BRASSERIE LOUISIANAISE,
RUE CONTI, 85 ET 87.
A LA demande de nombreuses et choisies, ... le SALON DE BIÈRE au premier étage de l'établissement de la rue Conti, si avantageusement connu.
[illegible]

On demande.
ON demande en ville pour l'été une dame parlant couramment le Français, l'Anglais et la Musique. Une personne d'un âge raisonnable serait préférée. S'adresser à la poste lettre G (113). 23mai—6J

Demande d'une dame professeur.
ON demande pour une institution à la campagne une dame habituée à l'enseignement et capable de faire de bonnes classes de français. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille ou au collège des Jésuites, coin des rues Baronne et Commune.

Demande.
UNE famille qui va passer l'été au Nord, demande une femme de grande expérience et munie des garanties désirables, pour prendre soin d'un tout jeune enfant. S'adresser au No. 80, rue Condé.

Changement de Bureau.
FRANÇOIS CALONGNE, Quatrième Juge de Paix, a transporté son bureau au No 16, rue St-Pierre, [illegible]

Magasin à bon marché.
MODES ET ARTICLES DE FANTAISIE,
Pour la dernière saison,
AU PRIX COURANT,
Encoignure Hôpital et Chartres (Condé.)
Mme FABIO.
Mme FABIO a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et aux Dames en général, qu'elle a reçu de France et de New-York un assortiment complet et varié de marchandises de Saisons et de modes, comprenant :
Chapeaux de paille unis et à jour, pour dames et demoiselles; chapeaux d'enfants.
Chapeaux de crêpe, couronnes de mariage et de bal.
Garnitures de fantaisie.
BRODERIES—Mantelets de soie et dentelle, voiles de dentelle française.
Voiles de mariée.
Et un assortiment complet de tous les autres articles de mode.
Mme Fabio espère que ses beau choix de marchandises et les prix modérés auxquels elle les vend lui continueront le bienveillant patronage du public.
Mme Fabio invite respectueusement les dames à venir examiner ses marchandises avant de faire leurs achats ailleurs. Ses conditions sont des plus avantageuses.
Souvenez-vous que le magasin est au coin des rues Hôpital et Chartres. 7 avril

Bureau des Assesseurs.
L ES bureaux des Assesseurs du Second et du Troisième District a été transporté au No 111, Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis.

Aux Habitants sucriers.
L ES soussignés, agents de Pennsylvanie, pour la fabrication du «Bour's Patent Sugar Strainer» pour la fabrication du sucre, préviennent les habitants sucriers qu'ils le sont maintenant prêts à les fournir des appareils pour l'exploitation de la prochaine récolte. Les personnes qui désirent [illegible] s'adresser à MM. [illegible]

DIX-HUIT [illegible] à vendre par [illegible]

FROMAGES—[illegible] frais, reçus par les derniers navires, à vendre par HENRY VALLETON, 60, St Louis

VINS en barriques.—
[illegible]
HY VALLETON, 60 St Louis

[illegible]
H. VALLETON, 60, St Louis

[illegible] 146, rue Royale

CHAMPAGNE de Heidsieck—[illegible]

Liste des lots gagnants [illegible]

$204,000 !
LOTERIE DU MARYLAND,
[illegible]
GRANDE LOTERIE CONSOLIDÉE DU MARYLAND,
Pour le bénéfice des Loteries consolidées du Maryland.
CLASSE [illegible]
A tirer MERCREDI 18 JUIN 1856, dans la ville de Baltimore.—R. FRANCE & Co. directeurs.
Les lots forment un total de $204,000, répartis en [illegible]
Payables et plein, sans déduction.

1 Lot de	[illegible]	soit	[illegible]
1	do	15,000	15,000
[illegible]			
160	do	250	36,000

[illegible]
15,350 Lots formant un total de $204,000

APPROXIMATIONS.
Les deux billets qui précèdent et les deux qui suivent immédiatement les billets qui gagneront les 150 premiers lots, auront droit aux lots d'approximation. [illegible]

PLAN DE LA LOTERIE.
Il y a 30,000 billets, de 1 à 30,000. Il y a 150 lots offerts et 600 approximations. 15,000 lots déterminés par le tirage du gros lot, formant un total de 15,750 lots.
Les numéros 1 à 30,000, correspondant aux numéros que portent les billets, imprimés sur des morceaux de papier, sont roulés dans une enveloppe de fer-blanc et placés dans une roue de verre.
[illegible]
Billet entier, $10.—Moitié de billet, $5.—Quart de billet, $2 50.—Huitième, $1 25.
Les lots sont payables après le tirage, en plein, sans aucune déduction. 31 mai

$60,000 !
La première Loterie établie aux Etats-Unis sur le plan de la Loterie de la Havane,
(Avec l'autorisation de l'Etat de l'Alabama.)
Loterie de l'Académie Militaire du Sud
CLASSE D.—NOUVEAU PLAN.
Pour être tirée dans la ville de Montgomery, le 19 JUIN 1856.
16,000 numéros seulement.—Gros lot, $15,000.
Prix des billets—Billet entier, $10; moitié de billet, $5; quart de billet, $2 50.
Les lots seront payés quinze jours après le tirage, en billets de banques payant en espèces, sans escompte, en présentant le billet payé au gérant.
Les billets de banques solvables sont pris au pair. Toutes les lettres sont strictement confidentielles.
SAMUEL SWAN, directeur,
29 av Montgomery, Alabama.

Pour habiter la campagne.
Une Maison [illegible] entre Jackson et Philippe [illegible]

Le soussigné, agent pour la vente des VINS réputés MARGOT FRERES, [illegible] SHERRY [illegible]
Aussi du MADÈRE et du PORTO de choix, qu'il offre à vendre à des prix modérés.
H. MEUGENS,
31, rue Commune, encoignure de
26mai—1f M. GARCIA & Co.

RIZ—20 boucauts de riz de première qualité, reçu tout récemment et à vendre par H. MEUGENS,
26mai—1m 21, Commune

VIN PORTO—La soussigné offre à vendre [illegible] caisses vin Porto Reig; 20 do do Cevera; 4 do de Ostrada; [illegible] H. MEUGENS,
5 av—6 m 31, rue de la Commune

SUCRE—[illegible] LABORDE & IZQUIER, 20 Vieille Levée, en face du Marché Alley

CIGARES—En débarquement du brick Mary Elizabeth venant de la Havane, 14,000 Napoléons, Arnao et 6000 paquets de cigarettes. Pour vente par LABORDE & IZQUIER, 20 Vieille Levée, en face du Marché Alley

CIGARETTES—[illegible] paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez, et en débarquement du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane, à vendre par BORNIO & FRERE,
30 mai 24, rue Gravier

CIGARES DE LA HAVANE.—215,000 cigares de différentes grandeurs et marques de choix, comme : Cabanas, Regalias, Londres, Panetellas, Trabucos, Dos, Usos, Imperiales, San Román, Cazadores, [illegible] en débarquement du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane et à vendre par BORNIO & FRERE,
26 mai 24, rue Gravier

Importation directe.
90,200 cigares de la Havane, en débarquement de la goélette G. M. Montague et en magasin, composant un bel assortiment de Londres, [illegible] Cabanas, Globo, Dos Hemisferios [illegible] des meilleures fabriques [illegible]
CABALLERO & BARRARDO,
19mai 30 Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

Lignes à pêcher et hameçons.
L E soussigné vient de recevoir un très grand assortiment de lignes à pêcher et hameçons (véritables Kirby) qu'il vendra au plus bon marché aux marchands des campagnes, [illegible]
URIAH A. POLLARD & Co,
19 mai 76, rue du Canal

Aux Barbiers et coiffeurs.
REÇU par le dernier steamer de New York, un grand assortiment de parfumeries anglaises et américaines, [illegible] à vendre par URIAH A POLLARD & Co,
19 mai 76, rue de Canal

Produits d'Espagne.
EN débarquement du brick Antonia, de Barcelone :
150 barriques vin Villa Nueva marca Feast;
50 do do do St Vicente très-vieux;
25 barils vin d'Oporto;
12 do anisado de Majorca;
20 do graines pour oiseaux;
200 rames papier à cigarettes Plana;
10 grosses de cartes à jouer, espagnoles;
300 jarres huile d'olive;
15 balles de 15,000 chacune bouchons pointus;
15 do do do à cau [illegible];
14 livres de safran;
10 sacs pimenton;
10 barils de garbanzos;
20 barillets thon mariné en saumure.
A vendre par PABLO GELPI,
5 mai 120, Vieille Levée

EAU DE VIE.—6 barils Jean Louis, qualité supérieure 1796;
40[illegible] do do do 1811;
10[illegible] Maglory 1809;
8[illegible] Bouleaupe 1805;
8[illegible] Alex de Montaigu 1798;
8[illegible] John Durand & Co La Rochelle;
20[illegible] J Braud; [illegible] A Pereira; 15[illegible] L Pereyra.
A vendre par J & J TARDOS,
15 mai 22 Vieille Levée

Tapis, Nattes et Toiles peintes pour parquets.
119 rue de Chartres.
REÇU dernièrement un grand assortiment de tapis, tels que :
Tapis de VELOURS, etc.
Tapis WILTON, [illegible]
Tapis INGRAIN, tapis de VENISE, etc, etc.
Toiles à l'huile de tous dessins, qualité et longueur coupées à la demande.
NATTES, 500 pièces, 4 quarts, 5 quarts et 6 quarts, blanches et de couleurs, nouvellement en débarquement.
Le tout offert aux PLUS BAS PRIX de la place.
17 mars A. BROUSSEAU & Co.

T. BACHMANN,
No 29 et 30, rue des Ursulines, Nlle Orléans
Semis, de l'époque—graines épreuves :
Dahlias; Dahlias; Dahlias; Dahlias
Choufleurs; Tomates; Chicorées;
Choux;
Laitues; Roquette; Moutarde et Epinards;
Concombres; Radis; Haricots; Maïs;
Grains, Citrouilles, Melons, etc. etc.
La saison s'avançant, T. Bachmann prie ses nombreux clients de lui envoyer leurs ordres le plus tôt possible, afin qu'ils soient ponctuellement servis, car quelques graines ne tarderont pas à être épuisées; telles que choux, navets, etc., et on ne peut plus s'attendre à en recevoir de bonnes à temps pour cette saison. 25 déc—

H. F. GERICKE & Co,
Seuls agents, au Sud, pour la vente des vin d'Oporto de la célèbre marque L. Reno. [illegible]

EN débarquement du navire Marie Caroline, de Bordeaux, et à vendre par le consigné :
20 barriques vin rouge.
2 mai PAUL LACROIX, 33 rue Toulouse

NATTES d'Espagne—[illegible] balles de couleurs assorties, à vendre par FOD SAMBOLA JR,
16 mai 25, rue Tchoupitoulas

CHAMPAGNE de Heidsieck—[illegible] paniers véritable Piper Heidsieck, en bouteilles et 1/2 bouteilles, à vendre par BERNARD TURPIN,
21 mai—15 47, rue des Magasins

CREUX—En débarquement du brick West, 300 barils chaux de Rockland, à vendre par ALFRED KEARNEY,
21 mai 72, rue des Magasins

Bouchons.... Bouchons.... Bouchons !
EN magasin, et à vendre par les soussignés — 380 balles bouchons :
Bouchons pour eaux minérales, longs et choisis.
[illegible]
A l'arrivée du navire [illegible]
[illegible]
[illegible] FRERES & Co.
[illegible] Royale et St-Philippe

ABSINTHE SUISSE—[illegible] JACQUES FILS & Co,
27, rue St-Louis

VIN DE CATALOGNE en pipes et demi-pipes, [illegible] à vendre par JACQUES FILS & Co,
27, rue St-Louis.

ENSEIGNEMENT
EUGÈNE DUHE, Docteur ès-lettres, désire trouver un emploi de PROFESSEUR dans une famille, soit à la Nouvelle-Orléans, soit à la campagne.
S'adresser au bureau de l'Abeille.

CIRSACAS—10 balles de 100 pièces chacune, reçues par le steamer Granada, venant de New York, à vendre par C. D. GRATIAA,
28 mai—17 22 rue Gravier

PORTES de J. & R. Travost, en demi boucauts, à vendre par JUAN Y. DE BOANA,
47, Bienville

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Ver HÉBERT & Cie.
190, rue de Chartres
BUFFON, (édition complète), édition de luxe en 36 parties ou 12 volumes in 8o. [illegible] pages chacun plus 800 gravures sur acier représentant 800 sujets coloriés.—C'est à dire 300 gravures de plus que les éditions les plus complètes.
Cette édition revue sur celle de l'Imprimerie Impériale, avec la nomenclature et la classification de CUVIER, est annotée par E. Flourens secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, &c. &c.
L'ouvrage aujourd'hui complètement publié et reçu par la maison
Ver Hébert & Co.
Se compose de 480 livraisons à 25 centimes. Prix de Paris 120 francs et pour la Nlle-Orléans $ 24.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
Ver. HÉBERT & Cie.
190, rue de Chartres.
REÇU par les derniers arrivages, une foule de livres français, parmi lesquels nous citerons les suivants :
Scudo—Critiques et littérature musicale,
De Montalembert—de l'Avenir politique de l'Angleterre,
Augustin Thierry—œuvres,
Pépin—Histoire et les Abénaquis,
Lacordaire—Conférences,
Lamennais—(œuvres posthumes. le Dante),
do imitation de Jésus-Christ,
Arsène Houssaye—le Violon de Franjolé et diverses nouvelles,
Bayard—théâtre, de
Beranger, Barquis, &c, &c.
A déballer par le Gutenberg :
3000 brochures.
Editions populaires illustrées des meilleurs auteurs contemporains, &c., &c., &c. 12mai

EN VENTE
A la Librairie Nouvelle,
107, rue de Chartres,
Les Zouaves et les Chasseurs à pied,
ETUDES HISTORIQUES, 1 vol. in-12,
Et un grand nombre de volumes brochés
Collection Michel Levy.
Bibliothèque nouvelle.
Bibliothèque des chemins de fer, &c, &c, &c.
10 mai J. TACON, 107, rue de Chartres

BOUC. BOUC.
Salon à Bière,
Tenu par M. C. KROST, rue Conti, 36.
ENTRE ROYALE ET PASSAGE DE LA BOURSE.
Le fameux BOUC et long-temps attendu est enfin arrivé.
Disciples de Gambrinus, ralliez-vous!
M. C. KROST annonce respectueusement au public en général et à ses amis en particulier, qu'il vient de recevoir une certaine quantité du BOUC, cette bière qui a été si généralement appréciée l'année dernière. Par suite d'arrangements pris, il est le seul qui possède en ville cette qualité de bière.
M. C. Krost rappelle au public qu'il a ouvert dernièrement un salon rue Conti No 36, entre Royale et Passage de la Bourse, où l'on trouvera toujours les meilleures qualités de bière ainsi que les lunchs les plus délicats.
M. C. Krost saisit cette occasion pour faire savoir à ses clients qu'il a vendu son établissement rue d'Orléans, et que le seul salon tenu actuellement par lui est rue Conti No 36. Qu'on se rappelle donc que c'est le seulement qu'on peut trouver le fameux BOUC. 25 avril—

Bon marché—Bon marché.
HARBY,
155 .... RUE DU CAMP 155
ANNONCE à sa clientèle et aux dames en général qu'il est décidé à vendre le reste de son magnifique stock de MARCHANDISES SÈCHES aux PRIX D'IMPORTATION. Les personnes qui désirent profiter de cette excellente occasion doivent s'adresser à son magasin le plus tôt possible.
Il offre les marchandises suivantes aux plus bas prix : Baréges unis et à dessins; robes organdy à volants; robes baréges, à volants, robes baréges françaises; robes barège pour demoiselles; étoffes françaises, jaconas, batistes, jaconas français, [illegible] cambrics, guinghams et mousselines; [illegible] jupons crinoline, corsets, parasols, &c. HARBY
SOIERIES DE PRINTEMPS, de mode, à 50 cents la yarde.
Un assortiment complet de Valenciennes, Collerettes, Cols et manchettes, broderies et dentelles de toute espèce.
HORACE HARBY,
6 mai— 155, rue du Camp

SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY,
No 134, Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
EDMOND DUTOURNIERS & Co, désirent faire savoir au public, et surtout aux marchands de la ville et de la campagne, qu'ils ont constamment en main à leur magasin de la "Southern Clothing Manufactory," les plus complets assortiments de toutes les marchandises de confection, [illegible]
Tout ordre des marchands ou habitants pourra être rempli dans le plus bref délai, vu le nombre considérable d'ouvriers qu'il emploie. 23 fev

L. PERROT & Co, rue Royale, 232,
A l'angle de la rue Ste-Anne.
MARCHANDISES sèches pour la saison d'été à bon marché, lesquelles principales, américaines et françaises :
1 coton jaconas imprimés à 12½ cts la yard;
1 do do français à 15, 20 et 25 cts;
Organdies nouveaux, baréges, soieries pour robes, cotonnades, cotons blancs et écrus, toiles de lin, draps, linons, broderies, [illegible] Vestes, [illegible] parasols, etc., etc.
Aussi un bel assortiment d'éventails fantaisie.
16 av—3m

ALFENIDE !
L ES soussignés informent ceux qui désirent des articles, qu'ils peuvent disposer de leurs [illegible] en ALFENIDE à bon marché. [illegible] A. PAYA & Co,
1ermai—1m 46, rue de Chartres

Bains de la rue Conti.
Entre les rues Royale et Bourbon.
TENUS PAR F. GAUPP.
CET établissement, qui avait été fermé depuis deux mois pour cause de réparations, est maintenant ouvert au public. Les bains de la rue Conti peuvent se ranger aujourd'hui au nombre des établissements les plus complets de ce genre. [illegible]
On trouvera en tout temps des BAINS de VAPEUR dans cet établissement, qui envoie également des bains à domicile. 22 mars—6m

Dissolution de société.
LA société existant entre U. LABOUSSINI & V. LAZARE se trouve dissoute d'un commun accord, et le soussigné reste seul chargé de la liquidation des affaires.
Nlle-Orléans, 1er mai 1856.
3 mai—1m U. LABOUSSINI, Maison Rouge No 1

EN débarquement du navire Marie Caroline, venant de Bordeaux,—
60 barriques vieux vin de Bordeaux pour famille
60 demi do vin blanc Sauterne.
30 caisses vins fins grandes et 1/2 bouteilles
A vendre par TH. CAPITAINE,
3mai 13, Tchoupitoulas

PHARMACIE,
Encoignure Conti et Bourgogne,
SPÉCIALE
POUR LE TRAITEMENT DES
MALADIES SECRÈTES
ET DES MALADIES DE PEAU,
GUÉRISON DE
L'hydrargyrie,
MALADIE PRODUITE PAR L'USAGE
Interne ou externe
DU MERCURE, PAR
E. GAUDOZ, Pharmacien.
26 mars—3m

FUSILS ANGLAIS.
L ES soussignés, agents de la célèbre manufacture de Chas P. Johnson, de Londres, sont prêts à recevoir et à remplir les ordres pour un ou plusieurs fusils, selon le modèle voulu.
Ayant en main un assortiment complet de fusils de Manton, de Westley Richards, de Tipping & Lawden et de Hollis & Sheath, ils réclament l'attention des amateurs à la recherche d'armes de choix.
HEATON & OLIVIER,
14mars—3m No 60, rue Commune

E. PRADEL.
Rue de Chartres No. 60.
Elève de Charrière, à Paris, fabricant d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques,
VIENT de recevoir de France, d'Angleterre et de New-York un grand assortiment d'instruments de chirurgie et appareils orthopédiques tels que les instruments d'anatomie, boites, trousses à dissection, boites, trousse autopsie trousses, caisses à amputations, caisse à trépan resection, caisse d'accouchement, boites trousse d'accouchement, boite canine, pupille artificielle, [illegible] lacrimales, [illegible] ma, [illegible] caisse sonde [illegible], boite à [illegible] boites de dentistes, un assortiment complet de divers instruments assortis de prix et de grandeur.
Appareils orthopédiques.
Tous les appareils sanctionnés et patentés par l'académie de médecine, l'académie de l'industrie, lycée des arts et société d'encouragement, bandages Maréchal frères, médecins, chirurgiens herniaires de la marine.
Bandage Charrière, fournisseur titulaire de la faculté de médecine et de plusieurs universités étrangères, bandages Wickham et Hart patentés anglais, bandages de plusieurs fabricants patentés et sanctionnés par nombre d'années d'expérience, bandage pour [illegible] hémorroïdes, bandage de plusieurs fabricants pour [illegible] de matrice, ceinture hypogastriques, [illegible] élastique, vulcanisée, bas, etc, etc.
[illegible]
Cinq-pessaires à lavement, à jets continus, à double et simple piston, bidet siphoïde de voyage, de lits et d'irrigation, irrigateur du docteur Eguisier, [illegible] etc, pour la seringue [illegible] irrigations, douches [illegible]
Hydrocèles d'Adrien Petit, à jet continu, [illegible]
[illegible]
E. PRADEL, 60, Chartres

Dr. SAMUEL MEYNOLDS,
[illegible]
GUÉRIT les CANCERS, la HERNIE, les [illegible] SCROFULES [illegible] 26 mars—1an